

Compte rendu de la rencontre avec les habitants 19 novembre 2010

Question : Pourquoi la gratuité de l'eau pour les campings car ?

Les élus s'étaient déjà interrogés en 2008 sur ce sujet – un devis avait été demandé à une entreprise pour fournir un monnayeur - le coût de cet équipement, 12 000€, était apparu comme trop important au regard de sa « rentabilité ».

Pour autant : les camping-caristes participent à la vie des commerces du centre ville.

Il convient donc de trouver une juste mesure entre l'accueil de ces touristes, que la ville n'aurait aucun intérêt à faire fuir et l'intérêt des Felletinois.

C'est pourquoi pour limiter l'occupation des places de stationnement : la municipalité a fait apposer un panneau indiquant aux camping-caristes de stationner exclusivement sur le haut du parking du Font à l'Anel, afin de réserver en priorité les places du bas aux voitures. Un panneau définitif sera également apposé les incitant à se diriger vers le camping des Combes pour des séjours de plus d'une journée (autant d'un point de vue légal que pour développer les services disponibles).

Question : Explication sur la facturation d'eau et d'assainissement

Un rappel : la facture d'eau se compose d'une part fixe qui correspond à l'abonnement, d'une facturation de la quantité consommée, de la redevance pollution (partie intégralement fixée par et reversée à l'agence de l'eau Loire Bretagne).

La facture d'assainissement comprend la taxe d'assainissement (fonction de la quantité consommée) et une redevance de modernisation des réseaux de collecte (montant fixé par et versé l'agence de l'eau Loire Bretagne).

L'augmentation de la facture pour 2010 (0.1%) était limitée. Ces redevances servent notamment à financer les travaux d'entretien de nos réseaux, tant l'adduction d'eau que l'assainissement. Ainsi, d'importants travaux ont été réalisés cette année (Liaport, rte d'Ussel, rue des écoles..) et également sur le réseau d'assainissement. Ce réseau, vieillissant nécessitera d'ailleurs dans les années à venir d'importantes d'interventions pour l'adapter. A noter que ces opérations ne bénéficient plus de subventions.

Question : problème de pression d'eau sur Beaumont

Certaines habitations du haut de Beaumont ont une faible pression d'eau à leur robinet. Ceci est dû au fait qu'elles sont raccordées en gravitaire sur le réservoir de Beaumont (pas assez de dénivelé entre le réservoir et les habitations pour donner une pression suffisante). L'étude d'une solution technique est en cours afin d'envisager un raccordement sur le réservoir de la Croix Blanche supprimant cette difficulté.

Questions sur la rue Robert Judet :

Signalement d'un poteau EDF penchant dangereusement sur la voie publique – les services de la mairie vont le signaler aux services d'ERDF et du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse)

Multiplication des câbles aériens dans le quartier : à quand un enfouissement ?

L'enfouissement des réseaux a un coût non négligeable pour la collectivité. Il se fait progressivement par quartier, tout en étant lié aux projets et co-financements des exploitants des différents réseaux.

Circulation importante dans la rue : dangerosité pour les riverains du fait de la vitesse excessive et dégradation de la voirie, sans parler des poids lourds qui empruntent cette rue par erreur (en venant d'Ussel).

Une réflexion sera menée pour voir quelles solutions apporter pour réduire la vitesse (pas de ralentisseurs car ils entraînent aussi des nuisances sonores pour les riverains) et marquer plus clairement la patte d'oie au bas des rues Robert Judet et Jean Mazet.

Plateforme de stockage (ancien lavoir) : où en est le projet ?

La Mairie a fait nettoyer et libérer cette plate forme qui a vocation à être aménagée pour devenir un espace d'accueil touristique - espace de repos et non plus espace de retournement comme il l'est aujourd'hui. Le projet est toujours en réflexion en parallèle avec l'aménagement du quartier de la gare où pourrait être créé un espace de retournement adapté pour les poids lourds dans ce qui aujourd'hui utilisé de façon sauvage pour du stockage forestier.

Problème des peupliers bordant la déviation : nuisances pour riverains (feuilles sur toitures et sur chaussée).

La Mairie a envoyé plusieurs courriers aux propriétaires sans succès à ce jour. Il y a un problème de succession.

Où en est le projet de déviation ?

L'étude d'impact menée par le Conseil Général est terminée et les résultats doivent être intégrés dans le dossier de demande d'utilité publique qui sera fourni aux services de l'Etat. Ce complément a été demandé par l'Etat, afin de limiter tout recours ultérieur, susceptible de retarder encore plus la procédure. L'enquête publique devrait être lancée au début de l'année 2011.

La Mairie a rappelé à plusieurs reprises au Conseil Général et à l'Etat, l'importance de ce projet pour le développement de Felletin comme pour la sécurisation de la circulation.

Problème de l'entretien du talus rue Georges Nigremont

Ce terrain communal est très difficile d'accès et demande l'intervention d'une entreprise spécialisée pour un coût unitaire de 2.000€. Depuis 2 ans, la Mairie a fait procéder à son nettoyage. Cependant, une solution plus pérenne est à l'étude pour éviter un entretien fastidieux et coûteux.

Le talus SNCF coté habitation : depuis de nombreuses années, il est entretenu par les riverains alors qu'il est propriété de la SNCF. Certains ne peuvent plus le faire et après de nombreux efforts un responsable de la SNCF a pu être contacté, et a enfin pu faire intervenir une entreprise pour nettoyer le talus. Serait-il possible d'avoir un appui de la municipalité pour que ce nettoyage soit effectué tous les ans ? La Mairie l'avait également signalé à plusieurs reprises auprès des responsables régionaux de la SNCF. Elle continuera à appuyer les habitants du quartier dans ce genre de démarche, et de façon plus générale pour que les travaux d'entretien de ce talus soient réalisés régulièrement – rappelons que cet espace est privé.

Même question pour le talus face à la diamanterie : il appartient au Conseil Général. Le nécessaire sera fait auprès de l'UTT pour qu'il soit nettoyé régulièrement.

Serait-il possible de déplacer le panneau d'entrée de ville route de Tulle après les habitations ? : La mairie ne le souhaite pas car cela conduirait la mairie à prendre en charge l'entretien de cette portion de route qui est aujourd'hui du ressort du Conseil Général, tout comme le mur de soutènement important qui est situé sur ce tronçon.

Pour le dépôt de l'entreprise FANTON rue Jean Mazet rien n'a changé : que comptez-vous faire ?

Des échanges ont eu lieu avec l'entreprise pour lui rappeler qu'elle n'avait pas à utiliser l'espace public comme lieu de stockage.

Question sur le stationnement rte d'Aubusson : un riverain est mécontent de l'interdiction faite aux riverains de stationner sur les trottoirs.

Madame le Maire indique qu'il s'agit de la simple application du code de la route et qu'il s'agit d'assurer la sécurité des nombreux piétons qui utilisent l'itinéraire, et qui sont obligés de marcher sur la route, les trottoirs étant occupés.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'une tolérance est acceptée pour les entreprises et artisans pour le chargement/déchargement des véhicules. Le reste du temps, l'ensemble des riverains est invité à utiliser le parking gratuit aménagé à proximité, ceci conformément à toutes les présentations et explications fournies lors de réunions publiques, et dans les courriers d'information adressés aux riverains.

Questions sur l'avenir de la gare et les dessertes en bus/train depuis Felletin et sur une desserte gratuite par train entre Felletin et Aubusson :

Augmenter la desserte ferroviaire coûterait à la commune plusieurs centaines de milliers d'euros par an – impossible à prendre en charge autant par la commune que par la Région, autorité organisatrice des transports.

Un projet d'aménagement du quartier de la gare est à l'étude. Il s'agit de créer un pôle intermodal d'échanges : bus train, voitures, 2 roues, stationnement pour covoiturage. La faisabilité et les modalités d'aménagement sont en cours d'examen.

Pour la desserte en transport en commun depuis Felletin, il existe plusieurs liaisons par bus et trains mais les horaires sont souvent méconnus du public - nécessité d'avoir un lieu d'affichage de ces horaires et des différentes liaisons possibles. Il existe aussi la possibilité d'emprunter les bus de ramassage scolaire moyennant le prix du billet. Ce projet a donc aussi pour objectif de développer et de faciliter l'accès à ces modes de transport dans un espace accueillant.

Proposition de plusieurs jeunes de mettre en place de l'auto-stop participatif. Il s'agirait de formaliser la pratique de l'auto-stop pour aller vers du co-voiturage.

Distribution d'un questionnaire au public présent pour connaître les besoins (destination/jour...).

Il est rappelé que le Pays Sud Creusois a fait une étude sur le covoiturage et que le Conseil Général de la Creuse réfléchit à la création de parkings permettant le co-voiturage.

Question : quel sera l'avenir de la délégation de service public avec la SOCCRAM en 2019 au moment de la fin de la concession, et le coût du chauffage des bâtiments communaux ?

A cette date, la commune sera propriétaire des installations et une nouvelle délégation de service public sera lancée.

Les problèmes du modèle économique actuel sont dus à l'augmentation du prix d'achat de la matière première (considérée lors de la création comme un déchet donc très peu chère, mais qui fait aujourd'hui l'objet d'un véritable marché), et au faible coût de rachat par EDF de l'électricité produite. La mairie agit depuis de nombreuses années pour que ce prix de rachat soit identique à celui pratiqué pour les nouvelles installations, qui bénéficient d'un tarif plus avantageux (3 à 4 fois plus).

Le coût du chauffage des bâtiments communaux par ce système est plus avantageux que le fioul. La stricte comparaison avec une installation au fuel démontre l'intérêt de ce genre de démarche.

L'entretien du réseau est assuré par la SOCCRAM.

Coût chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux : 110 000 €/an

Question : quel est le coût de l'éclairage public : Le coût annuel est d'environ 52 000 €/an. EDF a réalisé un diagnostic de notre éclairage public il y a quelques semaines - le résultat a été présenté au Conseil Municipal. Elle rappelle la nécessité d'entretenir régulièrement le réseau pour une meilleure efficacité, et propose des travaux d'adaptation du réseau.

Des évolutions sont possibles pour faire des économies et s'adapter aux nouvelles réglementations, avec d'autres réflexions à mener sur la nécessité ou non par exemple, d'un éclairage en continu toute la nuit dans certaines parties de la ville.

Question : Pourrait-on nettoyer les lanternes lors des changements de lampes notamment celle de l'Eglise et quartier Pont Roby ? L'entreprise est censée le faire à chaque fois qu'elle intervient pour changer une ampoule. Cependant la plupart ont un aspect « sali » qui est simplement dû à l'oxydation du métal. Un rappel sera fait à l'entreprise en charge de ces opérations.

Question sur la circulation de la Grande Rue et la pose des potelets qui rétrécissent la chaussée tant pour les véhicules que pour les piétons.

Les élus rappellent que la mise à double sens a été demandée par les commerçants. Les quilles ont été posées pour sécuriser l'espace piéton et éviter que les véhicules ne stationnent devant les vitrines des commerçants.

La solution retenue n'est sans doute pas idéale, mais c'est un compromis compte tenu des contraintes (on ne peut pas pousser les murs !) et de l'impératif de concilier piétons

et voitures. Il a été rappelé l'ensemble des démarches, tests et enquête menés au fil des mois, dans un esprit participatif.

Question : existe t'il un panneau « piétons prioritaires », que l'on pourrait installer Gde Rue et rue des Mayades par exemple ? Les élus rappellent que les piétons sont toujours prioritaires, la difficulté est de faire ralentir les véhicules et tout simplement de leur faire respecter le code de la route.

Question sur le stationnement Gde rue : Toujours pour répondre aux sollicitations des commerçants, la Mairie à créer un arrêt minute Gde Rue pour éviter les voitures ventouses, et faciliter l'accès aux commerces. De nombreux courriers et rappels à l'ordre ont été adressés. La répression est désormais la règle devant les incivilités répétées, comme sur tout le territoire de la commune.

Demande de pose d'un miroir, intersection rue des fossés/Gde rue pour avoir une meilleure visibilité.

Il est rappelé que le stop se marque 5 mètres après le panneau. En s'avancant à ce niveau la visibilité est suffisante. Il n'y a pas de marquage au sol volontairement pour ne pas dégrader les pavés. Un miroir à cet emplacement serait très vite détruit par les camions.

La commune a déjà installé 2 miroirs, l'un à la sortie de la maison de retraite, l'autre à l'intersection de la route de la Sagne avec la route d'Aubusson. Ces installations ont un coût et ne sont pas pour autant la panacée (miroir gelé = visibilité nulle la plupart du temps en hiver). La commune dispose d'une liste de sites où de tels équipements ont été demandés. Pour autant, il est difficile et peut-être pas souhaitable d'en installer partout.

Question sur l'ouverture des boulangeries et la « pénurie » de pain les week-ends et jours fériés notamment.

De manière générale, il y a toujours au moins une boulangerie d'ouverte. Le problème vient de la quantité insuffisante de pain fabriqué certains jours (jours fériés notamment ou certains dimanches). Ce problème viendrait d'une mauvaise communication entre boulangers. La mairie n'a pas compétence pour intervenir dans la sphère privée. Cependant, alertée par de nombreux Felletinois et touristes, elle a tenté de sensibiliser les commerçants, et notamment les boulangers, pour faciliter le dialogue entre eux, et améliorer la qualité de l'accueil dans notre commune.

Diverses réclamations sur les panneaux de signalisations qui font défaut à certains endroits ou mal positionnés (rue Grancher, Place des Arbres...) et sur les problèmes récurrents de vitesse en ville

Réflexions en cours car panneaux chers et pas esthétiques à tous les coins de rues. Un marquage au sol pourrait être envisagé à certains endroits, idem pour la vitesse.

Environnement : réclamations

- **Nécessité de poser une poubelle** du côté de la fontaine Quinault pour éviter qu'elle fasse office comme aujourd'hui de poubelle.

- **Problème d'esthétique lié à la présence d'un container OM à l'angle de l'église du Moutier.**

Effectivement pas très esthétique, mais préférable à des déchets à même le sol.

- **Nécessaire sensibilisation des agents communaux chargé de l'entretien, qui confondent mauvaises herbes et « herbes gênantes ».** La mairie a pris en compte le souhait de beaucoup de Felletinois d'aller vers le 0 pesticide. Elle n'utilise que des produits faiblement dosés, et a réduit leur utilisation (nombre de passages dans l'année diminué) et procède au désherbage thermique pour le centre ville. Pour autant, il faut là aussi trouver un point d'équilibre entre « le tout arracher » et laisser toutes les herbes et autres pissenlits envahir les rues.

Réclamations sur les chemins

Il existe de nombreux chemins dans et autour de Felletin, mais beaucoup ne sont pas ou peu entretenus ou dégradés.

Chemin des champs, chemin le long de la voie ferré (à côté du supermarché), chemin du Bignat qui a disparu lors de l'établissement du nouveau cadastre, chemin de la Faye « annexé » par un agriculteur malgré de nombreux courriers de la Mairie. Les chemins des Combes et La Salle pas entretenus. Problème de l'entretien des haies de ces chemins faits pour certains jusque là par les agriculteurs qui ne souhaitent plus le faire.

Question sur l'interdiction de ces chemins aux motos : les élus se posent la question de la pertinence d'une interdiction aux motos, qui par leurs passages maintiennent l'ouverture de certains chemins, ceci sans pour autant devenir une piste permanente de course.

Nécessité d'entretenir les chemins agricoles et de randonnées

Ces derniers sont en partie entretenus par le CPIE de la Creuse, d'autres par la Communauté de Communes, et d'autres par les services municipaux.

Pour les chemins agricoles ayant une vocation économique, ils devront faire l'objet d'un entretien plus soutenu.

Il est à noter qu'un travail de recensement et d'ouverture de nouveaux chemins en lien avec la Communauté de Communes, le PNR Millevaches et Rando-Sud Creuse.

Question : peut- on trouver un endroit pour recycler déchets verts au lieu de les apporter à la déchetterie où ils ne sont pas valorisés.

Réflexion en cours au niveau de la communauté de communes Aubusson-Felletin. En effet le recyclage de ces déchets verts coûte cher à la collectivité et aux contribuables. La communauté de communes Aubusson-Felletin étudie la possibilité de déplacer la déchetterie du Thym et de créer un lieu de compost commun à plusieurs communautés de communes afin de récolter des quantités plus importantes et pouvoir faire intervenir une entreprise.

Intervention d'Olivier Cagnon, responsable de l'association Court-Circuit qui gère la Ressourcerie. L'objet de l'association est de récupérer tout objet pour leur redonner une nouvelle vie au lieu de les apporter en déchetterie. Ils travaillent également à la question des déchets notamment en faisant de la sensibilisation auprès des scolaires sur ces questions. Ils viennent de plus de signer une convention avec la communauté de communes Aubusson-Felletin pour effectuer le ramassage des encombrants sur le territoire.

Réclamation sur le taux important de la taxe sur le foncier non bâti.

Le taux d'imposition des Felletinois est inférieur au taux moyen des communes de même taille (présentation d'un tableau comparatif). Ces ressources permettent à la commune de financer les investissements et de faire fonctionner l'ensemble des services aux habitants. Ce qui pose le problème de la différence de fiscalité au sein des communes de la communauté de communes. Cela entraîne une sorte de « concurrence déloyale » car les gens s'installent dans une commune où le taux sera faible, mais viendront utiliser les services de la ville d'à côté, sans participer donc à ses frais de fonctionnement.

Question : où en est le projet St Roch

Projet confié à un architecte pour installer dans ces locaux, l'école maternelle, un restaurant scolaire, le centre de loisirs, des salles pour l'école de musique, des salles pour le SESSAD.

Questions de plusieurs associations ayant demandé un box dans le bâtiment communal du font à L'Anel.

Les travaux sont en cours pour aménager la partie qui doit accueillir les services techniques. Une partie du reste des bâtiments doit être aménagée en box pour entreposer le matériel des associations. Devant l'importance de la demande de ces dernières, une réflexion plus approfondie doit être menée pour optimiser au mieux cet espace et répondre, dans la mesure des moyens de la collectivité, aux associations.

Ces travaux prennent du temps et ont un coût important du fait de l'état actuel du bâtiment.

Question sur le devenir de l'ancienne gendarmerie : les bâtiments appartiennent à Creusalis, l'office HLM. Pas de nouvelle affectation connue.

*Rencontre de 3h entre les habitants et les élus conclue par le verre de l'amitié.
60 personnes environ ont participé.*